



Comment obtenir votre identité numérique

France Identité puis la faire certifier en mairie ?

Votre carte d'identité ressemble à

Vous ne pouvez pas encore bénéficier de l'identité numérique



Vous pouvez bénéficier de l'identité numérique et de sa certification



Pour créer votre identité numérique régalienn

Étape 1

Vous devez être âgé d'au moins 18 ans, et votre téléphone doit être compatible : téléphone disposant de la technologie NFC (Android 11 minimum ou iOS 16.6 minimum).



Téléchargez l'application France Identité



Créez votre identité numérique en suivant les instructions de l'application



Choisissez un code personnel à 6 chiffres

Bravo !

Vous avez à présent accès de façon sécurisée à de nombreux services :

- authentification en ligne,
- génération d'un justificatif d'identité à usage unique,
- présentation de votre droit à conduire...

Pour certifier votre identité numérique

Étape 2



Initialisez une demande de certification d'identité numérique dans votre application France Identité



Prenez rendez-vous dans une mairie qui propose ce service sur : rendezvous.passeport.ants.gouv.fr



Rendez-vous en mairie avec votre carte d'identité, votre téléphone et le QR code associé à votre demande



Dans les 48 h après votre passage en mairie, vous serez notifié par e-mail et dans l'application France Identité du résultat de votre demande de certification.

La certification de votre identité numérique vous permet d'accéder à des démarches sensibles en ligne comme la procuration de vote et les services accessibles avec FranceConnect+ (Ma Prime Rénov, MonCompteFormation...).

Pour en savoir plus, rendez-vous sur :

france-identite.gouv.fr